



RECHERCHES, ACTIONS COMMUNAUTAIRES, INITIATIVES POUR UN NOUVEL
ESPOIR - RACINES

ASSOCIATION LOI 1901 enregistrée sous le
N°2025/237/MISP/DC/SGM/DAIC/SACC/SA du 11/08/2025

ADDENDUM N°001

AU MARCHE

N° 027/2026/RAC-BEN/DE/APM/SA du 16 avril 2026 relatif à la construction du Centre
d'Education et d'Economie Inclusive (CEEI) pour le compte de l'ONG RACINES à
Savalou.

Mai 2026

L'objectif de cet addendum est d'apporter des corrections et plus de précisions aux spécifications techniques contenues dans le dossier d'appel d'offre sus référencé.

MODIFICATIONS

Les modifications relatives au dossier concernent :

- le délai de dépôt des offres a été prolongé jusqu'au **21 mai 2026 à 10H00**.
- l'annexe 1 de la sous-section A : Devis descriptif de l'avis d'appel d'offres au point 2.7 : Travaux de plomberie sanitaire. Ce point vient avant le point 2.8 : Peinture ;
- la sous-section C : Formulaire de devis quantitatif et estimatif. Ce formulaire a été remplacé par celui de l'addendum pour repréciser les quantités.

Le dossier d'appel d'offre est ainsi modifié comme suit :

Référence et page	Ancienne formulation	Nouvelle formulation
	Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après l'ONG RACINES sise à Rue derrière EPP Fidjrossè. Tél : +229 01 21 30 21 14. Email : racines@ong-racines.org au plus tard le 18 mai 2026 à 10 heures 00mn	Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après l'ONG RACINES sise à Rue derrière EPP Fidjrossè. Tél : +229 01 21 30 21 14. Email : racines@ong-racines.org au plus tard le 21 mai 2026 à 10 heures 00mn
Point 2.7 Page 37	<p>2.7- PEINTURE</p> <p>Après le brossage et le nettoyage des surfaces enduites, il sera passé trois couches de peinture glycérophtalique (à huile) sur les enduits intérieurs et poteaux isolés sur terrasse, jusqu'à une hauteur de 1,80 m à partir de la forme de dallage.</p> <p>Toutes les autres faces visibles des maçonneries recevront trois couches de peinture vinylique FOM. Les teintes sont conformes aux exigences du Projet qui se réserve le droit de faire exécuter des surfaces – témoins. Les menuiseries en bois (portes, fenêtres, etc.) recevront trois couches de peinture glycérophtalique (à huile). Les menuiseries métalliques recevront deux couches d'antirouille et deux couches de peinture à huile.</p> <p>La finition des surfaces peintes doit</p>	<p>2.7- TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE</p> <p>1. Objet des travaux Les travaux de plomberie concernent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'alimentation en eau potable du bâtiment; • La distribution d'eau froide; • L'évacuation des eaux usées et des eaux vannes; • La fourniture et la pose des appareils sanitaires; • Les essais, contrôles et mise en service de l'installation. <p>L'entreprise devra fournir tous les matériaux, accessoires, main-d'œuvre et sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.</p> <p>2. Consistance des travaux 2.1 Alimentation en eau potable L'installation comprendra:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le branchement au réseau public d'eau potable ou à une source d'alimentation existante; • La fourniture et pose d'un compteur d'eau;

être nette et de teinte uniforme.

- La fourniture et pose d'une vanne d'arrêt générale;
- La distribution d'eau vers les salles d'eau, WC, cuisine, lavabos et douches.

2.2 Distribution intérieure

- Un réseau principal de distribution;
- Des dérivations secondaires vers chaque appareil sanitaire;
- La pose de robinets d'arrêt sur chaque zone humide;
- La pose de raccords, coudes, tés, manchons et accessoires de fixation.

2.3 Évacuation des eaux usées et vannes

- L'évacuation des eaux usées provenant des douches, lavabos et évier de cuisine;
- L'évacuation des eaux vannes provenant des WC;
- La fourniture et pose de tuyaux PVC évacuation;
- La réalisation de pentes réglementaires pour écoulement gravitaire ;
- L'évacuation vers fosse septique.

2.4 Appareils sanitaires

- WC à l'anglaise complets avec réservoir ;
- Lavabos avec robinetterie ;
- Siphons de sol ;
- Robinets de puisage ;

2.5 Regards et ouvrages annexes

- Regards de visite en maçonnerie ;
- Fosses septiques
- Puisard.

3. Matériaux

Les matériaux à mettre en œuvre devront être neufs, de bonne qualité et conformes aux normes en vigueur.

- Eau potable : tubes PPR ou PVC pression ;
- Évacuation : tubes PVC assainissement ;
- Robinetterie : robinets d'arrêt, robinets de puisage, mélangeurs ou mitigeurs ;
- Appareils : sanitaires en céramique,.

4. Mode d'exécution

Les travaux seront exécutés conformément:

- aux plans architecturaux;
- aux règles de l'art;
- aux prescriptions techniques en vigueur;
- aux normes d'hygiène et de salubrité.

		<p>L'entreprise devra, assurer l'étanchéité parfaite des réseaux et protéger les ouvrages exécutés.</p> <p>5. Essais et mise en service Avant réception, l'entreprise procédera à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'essai d'étanchéité des conduites d'alimentation; • l'essai d'écoulement des évacuations; • la vérification des pentes; • le contrôle du bon fonctionnement des appareils;
Page 45 Page 46 Page 47	Nouveau formulaire de devis quantitatif et estimatif	Nouveau formulaire de devis quantitatif et estimatif (voir en pièce jointe au présent addendum)



Sous-section A: Spécification techniques

ANNEXE 1: DEVIS DESCRIPTIF

CHAPITRE 1 : DESCRIPTIF DU PROTOTYPE

PREAMBULE

Le présent devis descriptif traite des travaux tous corps d'état à exécuter pour la construction d'un centre de formation des jeunes pour le compte de l'ONG RACINES à Savalou

Les travaux comprennent la réalisation du gros œuvre et de la finition avec une couverture en feuilles de tôle bac alu d'épaisseur-0.17mm au moins, Ils comprennent les éléments ci-après :

DESIGNATIONS	SURFACE PROJET (m²)
Terrasse	23,77
Hall d'entrée	30,59
Bureaux	31,65
Salle de conférence	27,40
Toilettes	15,12
Salle de bain	7,23
Dortoirs	61,20
Séjour dortoirs	28,96
Dégagement	8,13
SURFACE TOTALE AVEC TERRASSE	234,05

Les normes de base du présent projet sont celles en vigueur au Bénin. Elles suivent et reprennent les normes françaises suivantes :

- les prescriptions techniques du C.S.T.B ;
- les documents techniques unifiés (D.T.U).

Ces normes devront être fidèlement suivies dans l'exécution des travaux, particulièrement en l'absence de directives spécifiques dans le présent dossier.

2.1- GENERALITES

Le site de construction de l'infrastructure sera rendu propre. Pour permettre l'implantation de l'infrastructure, les souches d'arbres et d'arbustes seront arrachées ainsi que toutes les racines. On procédera également à l'enlèvement de tous les gravats, détritrus ou affleurement.

2.2- TERRASSEMENTS

L'Entrepreneur exécutera les terrassements généraux et les fouilles en priorité par des moyens mécaniques de son choix, permettant une bonne exécution dans les délais. Ces travaux comprennent :

- le nivellement général du site
- le décapage superficiel du sol avant l'exécution des remblais ;
- le remblai en terre d'apport ;

2.2.1- Implantation

L'implantation des ouvrages sera, avant tout, conforme aux indications des plans du dossier. L'Entrepreneur devra cependant vérifier les alignements et signaler toute anomalie au Maître d'Ouvrage. Le maître d'œuvre / contrôleur assiste l'entrepreneur et vérifie la précision dans les côtes utilisées pour cette opération qui ne doit souffrir d'aucune insuffisance.

A l'issue de l'implantation des ouvrages, il sera dressé par les acteurs un procès-verbal relatant tous les détails de l'opération et les modifications éventuelles apportées à l'infrastructure du projet initial.

2.2.2- Fouilles

Les fouilles seront en rigole. Elles descendront jusqu'au bon sol par rapport au terrain naturel ; et auront une même largeur sous tous les murs.

2.2.3- Remblais

Les déblais provenant des fouilles destinés au remblai et les remblais en terre d'apport seront exempts de débris d'origine végétale ou organique. La mise en place se fera par couches successives de 0,20 m soigneusement compactées avec arrosage optimal pour chaque couche.

2.3- BETONS

En dehors du béton de fondation, les chaînages et poteaux devront être coffrés en bois blanc (Samba de préférence) de 40 mm d'épaisseur ou tout autre type de coffrage autorisé.

2.3.1- Béton de propreté

Le béton de propreté sous semelles dosé à 150 kg/m³, sera coulé dans le fond des fouilles bien réglé. Il aura une épaisseur de 0,05 m et débordera de 0,05 m.

2.3.2- Béton armé en fondation

Après le ferrailage et le réglage des attentes - poteaux, le béton de fondation sera coulé sur le béton de propreté. Il sera dosé à 300 kg/m³ et sera rigoureusement vibré.

2.3.3- Béton armé dosé à 300 kg/m³

Seront en béton armé dosé à 300 kg/m³ tous les éléments travaillant en flexion, compression ou en traction. Ce sont les chaînages (chaînages bas, chaînages hauts), les poteaux.

2.3.4- Forme de dallage

Sur le remblai bien compacté, il sera exécuté une forme de dallage en béton dosé à 250 kg/m³ avec incorporation d'une maille de répartition d'armatures haute adhérence de diamètre 6 mm ; ces aciers formant un quadrillage de dimensions précisées sur les plans.

Cette forme de dallage de dosage 250 kg/m³ aura une épaisseur totale de 8 cm, soit 6 cm pour la forme dallage proprement dite et **2 cm de chape lissée**.

2.3.5 Composition des bétons

La quantité d'agrégats entrant dans la composition du béton sera en moyenne de 0,400 m³ de sable et 0,800 m³ de gravier. La fabrication du béton devra être conforme aux règles BAEL 91.

2.3.5.1- *Ciment : nature – stockage et mode de livraison*

Le ciment employé est le CPJ 35 répondant à la norme NFD 15302 et des normes nouvelles qui la modifient ou la complètent. L'emploi du ciment reconditionné et de chaux comme liant pur ou mélangé au ciment est strictement interdit.

Le ciment sera livré en bon état en sacs plombés, non reconditionnés et portant les marques d'origine. Il sera stocké dans les locaux couverts et à l'abri de l'humidité. Le délai maximum de stockage est de trois (03) mois à compter de la date d'ensachage.

2.3.5.2- *Eau de gâchage*

L'eau de gâchage ne doit contenir ni matière organique ni sel dépassant la limite admise par la norme. Son poids sera sensiblement égal à 25% du poids de ciment dans le cas compatible avec une bonne mise en œuvre. En particulier, la proportion d'eau devra être adaptée à l'état hygrométrique des granulats. L'eau de mer est formellement interdite.

2.3.5.3- *Les aciers*

Les aciers pour armatures seront de type laminé répondant aux conditions des normes :

NFA 35016 pour l'acier doux

NFA 35015 pour l'acier à haute adhérence.

Les aciers à haute adhérence seront employés comme armatures principales dans les éléments en béton armé. Les surfaces des aciers peuvent être légèrement oxydées, mais sans rouilles ni traces de peinture, ni graisse.

2.3.5.4- *Le granulats (sable)*

Il devra être propre, exempt de tous produits animaux et végétaux. Le sable pour mortier et béton ne devra contenir en poids, plus de 5% de fins traversant le tamis de 900 mailles par centimètre carré.

Son équivalence de sable sera supérieure à 80. Les sables et leur origine ne seront acceptés que par le respect des prescriptions contenues dans le tableau ci-dessous.

2.3.5.5.- Grapiers et pierres

Les grapiers et pierres seront soit du quartz ou du granite concassé et devront satisfaire à la granulométrie suivante :

Tableau des dosages de divers bétons et granulométrie des matériaux

Sous réserve de confirmation par un laboratoire agréé, les dosages suivants sont à considérer :

N°	Série	Dosages	Granulométrie	
		Kg/m ³	Sable	Gravier
1	Béton de propreté	150	0,16/3	6,3/25
2	Dallage	250	0,16/3	6,3/25
3	Semelles	250	0,16/3	6,3/25
4	Chaînage, poteaux	300	0,1/6	6,3/25
5	Enduit	300	0,1/6	-
6	Parpaing	250	0,1/6	-
7	Chape	600	0,08/3	-

2.4- MACONNERIE

Les travaux de maçonnerie concernent :

- les murs de soubassement ;
- les murs en élévation ;

2.4.1- Les murs de soubassement

Ils sont réalisés en agglos pleins de 0,15 x 0,2 x 0,4 m hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m³ et seront fondés sur la semelle filante.

2.4.2- Les murs en élévation

Les murs en élévation formeront un bardage entre les éléments porteurs. Ils seront en agglomérés creux de 0,15 x 0,2 x 0,4 m .Ils seront enduits à la face intérieure et à la face extérieure et seront hourdés au mortier de ciment dosé à 250 kg/m³.

2.4.3- Revêtements maçonnés

2.4.5.1- Enduits

Toutes les maçonneries en élévation à l'exception des surfaces destinées à être revêtues de carreaux seront enduites au mortier de ciment. Dans le cas spécifique du soubassement, l'enduit sera exécuté jusqu'à 20cm en dessous du TN. Les enduits seront exécutés en deux couches (corps d'enduits 11 à 16 mm et couche de finition 4 mm) avec une épaisseur de 1,5 cm pour les enduits intérieurs et 2 cm pour les enduits extérieurs avec introduction d'un hydrofuge de type sykalite (1 kg par paquet de ciment). Le mortier de ciment sera dosé à 250 kg de ciment/m³.

Tous les enduits seront talochés et bien nivelés.

2.4.5.2- Chapes

La chape au sol sera exécutée au mortier de ciment dosé à 300 kg/m³. Elle est réalisée sur le béton de dallage (environ 1heure après le coulage) et couvrira le sol de la partie non destinée à être carrelée.

2.4.4- Exécution des ouvrages de maçonnerie

Le moulage des agglomérés pleins et creux doit être effectué sur une aire plane et non ensoleillée. Ils sont dosés à 250kg/m³ et régulièrement arrosés jusqu'à durcissement.

2.5- MENUISERIE

2.5.1- Menuiserie bois

Les travaux de menuiserie bois concernent :

La fabrication et la pose de portes en bois massif (acajou ou abzélia de préférence) de dimensions 1mx1m selon les plans .

L'Entrepreneur veillera à ce que les verrous encastrés soient bien ancrés dans les murs.

2.6- CHARPENTE - COUVERTURE

Les charpentes seront en bois massif dur équarri et bien traité à l'insecticide et à l'antimite (carbonyle ou carbophényl). Les essences recommandées sont l'acajou l'ébène ou toute autre essence locale jugée acceptable pour offrir les mêmes résistances mécaniques.

Elles sont constituées de fermes triangulées avec entrait, poinçon, fiches, contre-fiches, arbalétrier et pannes.

Les nœuds d'assemblage (poinçon-entrait, poinçon-arbalétrier, arbalétrier-entrait) des éléments de la ferme seront consolidés par des platines en tôles noires d'épaisseur 6mm traitées au plombium.

Les pannes reposent sur les fermes de murs.

Elles seront posées selon un espacement conforme aux normes techniques du matériau de couverture.

Les éléments de la charpente seront solidement attachés aux poteaux et aux chaînages avec des fers lisses de diamètre 6 mm.

La couverture sera en feuilles de tôle ondulées d'épaisseur 0.17 au moins.

2.7- TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE

1. Objet des travaux

Les travaux de plomberie concernent:

- L'alimentation en eau potable du bâtiment;
- La distribution d'eau froide;
- L'évacuation des eaux usées et des eaux vannes;
- La fourniture et la pose des appareils sanitaires;
- Les essais, contrôles et mise en service de l'installation.

L'entreprise devra fournir tous les matériaux, accessoires, main-d'œuvre et sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

2. Consistance des travaux

2.1 Alimentation en eau potable

L'installation comprendra:

- Le branchement au réseau public d'eau potable ou à une source d'alimentation existante;
- La fourniture et pose d'un compteur d'eau;
- La fourniture et pose d'une vanne d'arrêt générale;
- La distribution d'eau vers les salles d'eau, WC, cuisine, lavabos et douches.

2.2 Distribution intérieure

- Un réseau principal de distribution;
- Des dérivations secondaires vers chaque appareil sanitaire;
- La pose de robinets d'arrêt sur chaque zone humide;
- La pose de raccords, coudes, tés, manchons et accessoires de fixation.

2.3 Évacuation des eaux usées et vannes

- L'évacuation des eaux usées provenant des douches, lavabos et évier de cuisine;
- L'évacuation des eaux vannes provenant des WC;
- La fourniture et pose de tuyaux PVC évacuation;
- La réalisation de pentes réglementaires pour écoulement gravitaire ;
- L'évacuation vers fosse septique.

2.4 Appareils sanitaires

- WC à l'anglaise complets avec réservoir ;

- Lavabos avec robinetterie ;
- Siphons de sol ;
- Robinets de puisage ;

2.5 Regards et ouvrages annexes

- Regards de visite en maçonnerie ;
- Fosses septiques
- Puisard.

3. Matériaux

Les matériaux à mettre en œuvre devront être neufs, de bonne qualité et conformes aux normes en vigueur.

- Eau potable : tubes PPR ou PVC pression ;
- Évacuation : tubes PVC assainissement ;
- Robinetterie : robinets d'arrêt, robinets de puisage, mélangeurs ou mitigeurs ;
- Appareils : sanitaires en céramique.

4. Mode d'exécution

Les travaux seront exécutés conformément:

- aux plans architecturaux;
- aux règles de l'art;
- aux prescriptions techniques en vigueur;
- aux normes d'hygiène et de salubrité.

L'entreprise devra, assurer l'étanchéité parfaite des réseaux et protéger les ouvrages exécutés.

5. Essais et mise en service

Avant réception, l'entreprise procédera à:

- l'essai d'étanchéité des conduites d'alimentation;
- l'essai d'écoulement des évacuations;
- la vérification des pentes;
- le contrôle du bon fonctionnement des appareils;

2.8- PEINTURE

Après le brossage et le nettoyage des surfaces enduites, il sera passé trois couches de peinture glycérophthalique (à huile) sur les enduits intérieurs et poteaux isolés sur terrasse, jusqu'à une hauteur de 1,80 m à partir de la forme de dallage.

Toutes les autres faces visibles des maçonneries recevront trois couches de peinture vinylique FOM. Les teintes sont conformes aux exigences du Projet qui se réserve le droit de

faire exécuter des surfaces - témoins. Les menuiseries en bois (portes, fenêtres, etc.) recevront trois couches de peinture glycérophtalique (à huile).

Les menuiseries métalliques recevront deux couches d'antirouille et deux couches de peinture à huile.

La finition des surfaces peintes doit être nette et de teinte uniforme.

FORMULAIRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Lot Unique: Construction du centre de formation des jeunes de savalou

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QTE	P UNIT.	MONTANT
100	TRAVAUX PREPARATOIRES				
101	Nettoyage et installation du chantier	ff	1		
102	Implantation	ff	1		
	TOTAL 100				
200	TERRASSEMENTS				
201	Fouilles en trous et en rigole	m3	98		
202	Remblais provenant des fouilles	m3	50		
203	Remblais en terre d'apport	m3	109		
	TOTAL 200				
300	MACONNERIE - BETON				
301	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m3	6,5		
302	Béton armé dosé à 300kg/ m3 pour fondation	m3	24		
303	Béton armé dosé à 350kg/ m3 pour poteaux, chaînages, marches poutres	m3	28		
304	Béton armé dosé à 250kg/ m3 pour forme de dallage ép.= 0,80cm	m3	12		
305	Mur agglos pleins de 0,15 m d'ép. pour soubassement	m²	150		
306	Mur agglos creux de 0,15 m d'ép. pour élévation	m²	700		
	TOTAL 300				
400	CHARPENTE-COUVERTURE				
401	Charpente en bois dur traité au carbonyle	m³	6,58		
402	Fourniture et pose de lambrequin de 30 cm de largeur et de 3,5 cm d'épaisseur.	ml	89,74		
403	Couverture en feuille de tôle galvanisée laquée 0,18 mm de qualité supérieure.	m²	350,8		
404	Faîtière en tôle galvanisée laquée 0,18 mm de qualité supérieure.	ml	30		
405	Fourniture et pose de platines de consolidation des nœuds des fermes en tôles noires de 6 mm traitées au plombium y compris toutes sujétions	u	25		
406	Fourniture et pose de plafond en contre-plaqué y compris toutes sujétions	m²	300		
	SOUS-TOTAL 400				

500	ENDUITS - REVETEMENTS - ETANCHEITE			
501	Enduits verticaux au mortier de ciment	m ²	1100	
502	Enduits horizontaux au mortier de ciment	m ²	298	
503	Carreaux en faïence aux murs des toilettes	m ²	200	
504	Carreaux au sol type grès cérame 30 x 30	m ²	295	
505	Plinthes	ml	200	
	TOTAL 500			
600	MENUISERIE BOIS - VITRERIE			
601	Fourniture et pose de Porte en bois massif de dim. : 0,90 x 2,10	u	17	
602	Fourniture et pose de Porte en bois massif de dim 1,40 x 2,10	u	2	
603	Fenêtres alu naco 2 x 1,20	u	21	
604	Fenêtres alu naco 0,80 x 0,90	u	12	
	TOTAL 600			
700	ELECTRICITE - TELEPHONE - CLIMATISATION			
701	Canalisation électrique	ens	1	
702	Fourniture et pose de tableau divisionnaire	ens	1	
703	Réseau de terre plus toutes sujétions	ens	1	
704	Interrupteur simple allumage	u	25	
705	Interrupteur double allumage	u	4	
706	Interrupteur Va et vient	u	4	
707	Prise de courant 2P + T / 10 / 16 A	u	20	
708	Prise de téléphone	u	3	
709	Prise de télévision	u	2	
710	Luminaire fluor 120	u	26	
711	Applique sanitaire	u	8	
712	Plafonnier	u	2	
713	Climatiseur 1,5 Ch.	u	4	
714	Brasseur d'air	u	9	
	TOTAL 700			
800	PLOMBERIE - SANITAIRE			
801	Fourniture et pose de tuyauterie d'alimentation y compris robinet	ens	1	
802	WC à l'anglaise à chasse basse	u	9	
803	Porte papier hygiénique	u	9	
804	Porte savon	u	3	
805	Porte serviette	u	3	

806	Lavabo complet	u	4		
807	Miroir de lavabo	u	3		
808	Robinet de puisage	u	3		
809	Colonne de douche	u	3		
	Fosse septique				
810	de 30 usagers	u	1		
811	Puisards				
812	1,50 x 2,00	u	3		
	Regards				
813	0,60 x 0,60 x 0,50	u	3		
	TOTAL 800				
900	PEINTURE - BADIGEON				
901	Ponçage et dépoussiérage des supports	m ²	1158,99		
902	Application de peinture vinylique (FOM) en trois couches sur murs extérieurs	m ²	261,54		
903	Application de peinture vinylique (FOM) en trois couches sur murs intérieurs	m ²	269,1		
904	Application de peinture vinylique (FOM) blanche en trois couches sur claustras	m ²	64,71		
905	Application de peinture glycérophtalique (à huile) en trois couches sur menuiserie bois	m ²	26,92		
	SOUS-TOTAL 900				
	Montant Total Hors Taxe (HT)				
	TVA 18%				
	Montant Total Toutes Taxes Comprises (TTC)				

Fait à Cotonou le 07 mai 2026



Arsène C. ADIFFON
Directeur Exécutif